

Nombres de membres

- afférents au conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 11
- procuration : 0
- qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

16/03/2026

Date d'affichage

Objet de la délibération

Election des adjoints

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
le

SEANCE du 20 mars

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heure 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme DAMBIELLE Raymonde, maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. ALLIOS Cédric, Mme BATAILLE Anne-Laure, M. BROQUERE Stéphane, Mme CARRERE Mathilde, Mme DAURIAC Sylvette, M. DE BON Nicolas, Mme GIMENEZ Nadine, Mme LAIRLE Sabine, M. LASSUS Jean Pierre et M. SORROCHE Thierry

Absents : néant

Secrétaire de séance : Mme GIMENEZ Nadine

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

nombre de suffrages exprimés : 11 (onze)

Majorité absolue : 6

a obtenu :

- Liste de M. DE BON Nicolas, 11 (onze) voix

- La liste de M. DE BON Nicolas ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1^{er} Adjoint : M. DE BON Nicolas
- 2^{ème} adjointe : Mme GIMENEZ Nadine
- 3^{ème} adjoint : M. ALLIOS Cédric

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits



La maire,
Raymonde DAMBIELLE